

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION  
DU SAMEDI 16/04/2016 A 14 H 00 AU SIEGE FEDERAL**

~~~~~

**Présence des élus – Liste d'émargement**

– Annexe n° 1

**Ordre du jour**

– Annexe n° 2

**1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05/03/2016**

→ *Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## 2 – Création et organisation des groupes de travail

- Le Président souhaite instaurer des groupes de travail par secteur. Ils auront pour mission d'être à l'écoute des AAPPMA, d'évaluer leurs besoins et attentes, d'organiser peut-être des regroupements, etc...
- Il souhaite également qu'ils soient le relais actif entre la Fédération et les AAPPMA.

## 3 – Suppression de l'article 31 des statuts des AAPPMA

- Le Président fait lecture du courrier de la FNPF relatif à l'annulation de l'article 31 des statuts des AAPPMA, par décision prise par le Conseil d'Etat en date du 30 Septembre 2015.

→ *Le Conseil d'Administration ne peut qu'entériner cette décision.*

- La Fédération informera l'ensemble des AAPPMA.

## 4 – Défiscalisation possible des frais de déplacements des Gardes Particuliers (avantages pour AAPPMA et Gardes)

### ■ Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général :

- Le Président explique que la Fédération et les AAPPMA ont la possibilité d'émettre un formulaire « reçu de dons » en remplacement des indemnités de frais de déplacement des gardes pêche (s'il y a accord entre les deux parties). Cet imprimé pourra être adressé par ces derniers au Centre des Impôts pour obtenir une déduction fiscale.

- La Fédération va informer l'ensemble des AAPPMA.

- Un débat s'engage sur l'organisation de la garderie (surveillance, contrôle : oui mais quand ? Qui ? Comment ? Faire des opérations départementales ponctuelles ? Avec quelles AAPPMA ?

→ *Ce débat sera porté au prochain Conseil d'Administration.*

## 5 – Dossier RAVENNE (suite)

- Le Président retrace brièvement ce dossier et informe le Conseil d'Administration qu'il a donné son accord quant à la proposition d'indemnisation de GROUPAMA.

- En contrepartie, nos assurances souscrites à cet organisme seront mises en concurrence avec d'autres groupes d'Assurances à couverture égale.

## 6 – Relevage du courrier de la Fédération assurée par la poste

- Le Président présente le projet et explique que cette tâche était assurée par la secrétaire, ce qui lui prenait environ 30 minutes de son temps quotidien.

→ *Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

## 7 – Location de l'étang de Girolles

- Le Président informe le Conseil d'Administration concernant la proposition faite par la Mairie sur le prix de location de l'étang de Girolles soit la somme de 1 500 € annuel.

→ *Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

▪ M. GRAVOUILLE fait état que sur cet étang, certains pêcheurs ne sont pas porteurs de la carte de pêche, il aimerait que la Fédération intervienne.

- Le Président propose que l'ONCFS intervienne sur ce site.

▪ M. GRAVOUILLE pose aussi le problème des cormorans qui nuisent beaucoup à la population piscicole de cet étang. Il suggère que l'on puisse peut-être mettre en place des systèmes « de cloches sous-marines », qui permettrait de protéger le poisson en hiver ?

▪ M. LULIC propose que l'on alevine l'étang.

→ **Il est décidé de surseoir à toute proposition en attendant de voir ces systèmes de protection.**

## 8 – Demande de subvention et/ou aide des Clubs des Pêcheurs Morvandiaux et Carnassiers Icaunais pour leurs manifestations

- Le Président cède la parole au Vice Président qui explique les nouvelles dispositions organisationnelles des CD et CR. Ces clubs actuels adhéreront t'ils à ces structures ?

- Le Trésorier met en garde sur le danger de donner des subventions à ces clubs sans qu'ils soient affiliés à un comité départemental.

→ *Il est décidé de recevoir ces clubs pour en savoir plus.*

### 8-1 – Demande de subvention d'empoisonnement présentée par l'AAPPMA d'Avallon

- Le Trésorier retrace succinctement l'historique de l'affaire (sortie de la réciprocité pendant deux ans, ensuite l'AAPPMA demande de réintégrer celle-ci mais sous une condition : que la Fédération participe aux frais de déversements de truites dans l'étang « Le Griottier Blanc »).

- M. LULIC (Président de l'AAPPMA d'AVALLON-MORVAN) précise que c'est le seul étang réservé pour la pêche à la mouche du département et ouvert à la réciprocité. Il informe que l'Association participe aussi à part égale à l'alevinage.

→ *Compte tenu de l'engagement écrit de l'ancien Conseil d'Administration par l'intermédiaire de son Président et des précisions apportées, cette demande est approuvée à l'unanimité pour la durée du mandat du nouveau Conseil d'Administration.*

- La Fédération va établir une convention en ce sens avec l'AAPPMA.

## 9 – Vente des cartes de pêche tout Internet pour 2017

- Le Président précise qu'en 2017, les cartes de pêche ne seront délivrées que par le biais d'Internet. Il y a donc nécessité pour les AAPPMA de conforter et ou/développer le réseau de vente (Offices du Tourisme, Mairies, Commerces, etc...).

- Il est précisé que la Fédération fournira l'imprimante « si demandée » dans la limite du stock actuel. A charge pour les AAPPMA de négocier avec les dépositaires les fournitures relatives à la papeterie, aux consommables, voire à la fourniture du PC.

- Il est précisé qu'environ 14 AAPPMA « non réciprocaires » ne souhaiteraient pas adhérer à cette disposition.

- M. LULIC - Président de l'AAPPMA AVALLON-MORVAN, demande l'attribution d'une imprimante → *Le Président donne son accord.*

- Le Président rappelle la nécessité de relever au minimum mensuellement chez les dépositaires, les fonds résultants des ventes de cartes de pêche.

## 10 – Comptes AAPPMA au 31 décembre 2015

- Le Président présente le solde des comptes au 31 décembre 2015 des AAPPMA (voir annexe 3). Il explique que le montant des cotisations versé aux AAPPMA, lissé sur une période de 10 ans, au prorata du nombre d'adhérents (année la plus forte et année la plus faible exclues) est stable. La variation reste dans une fourchette de 1 %. Afin de faciliter le travail de la Fédération, les cotisations pourraient être versées différemment ?

→ *Le Président propose que chacun réfléchisse et que l'on travaille sur ce sujet. A voir pour le / les prochain(s) Conseil(s) d'Administration.*

- Le Trésorier expose que 251 000 € de subvention en 10 ans ont été versées aux AAPPMA. Par adhérent, le solde en caisse est souvent plus important pour les petites AAPPMA que pour les plus grandes. Il invite chaque Président d'AAPPMA à « être responsable » avant de solliciter la Fédération pour des demandes de subventions de modiques sommes. Nous avons des charges qu'il faut pérenniser.

## 11 – Convention avec l'ONCFS pour la garderie

- Le Président informe le Conseil d'Administration du paiement de la facture de la convention signée entre ONCFS et la Fédération. Il précise que nous pouvons demander leur participation pour des opérations ponctuelles.

## 12 – Championnat du Monde de carpe à SAINT-FARGEAU du 18 au 25 Septembre 2016

### ■ Le Vice Président expose le projet :

- Nous aurons un village pêche sous la rotonde du cirque.

- Le Maire de SAINT-FARGEAU est très impliqué dans ce projet, c'est lui qui a négocié le lieu de la remise des prix qui se déroulera au Château de SAINT-FARGEAU.

- VNF devrait maintenir au mieux le niveau d'eau du lac.
- Le chemin d'accès au lac sera refait (engagement du Maire).
- Les équipes de compétiteurs s'entraînent déjà, un arrêté préfectoral a été pris en ce sens.
- La compétition débutera le 21 Septembre (jour et nuit) et se terminera le 24.
- Il s'en suivra la remise des prix et le banquet de clôture.
- Un dossier sera à disposition pour consultation à l'accueil de la Fédération.
- Le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a obtenu de la FNPF pour cette manifestation, une subvention de 1 000 € au profil de la FFPS Carpe.
- Le Président précise qu'à minima 182 permis hebdomadaires seront vendus localement.
- Il propose que la Fédération participe aussi au versement d'une subvention à hauteur de 1 000 €.

→ *Cette proposition est entérinée à l'unanimité.*

- M. CIOLEK précise l'impact positif de cette manifestation pour nos sociétés et propose que chaque AAPPMA verse aussi une subvention selon ses moyens.

→ *Le Président laisse le choix à chaque AAPPMA de participer ou pas.*

- Le Président pense qu'environ 1 000 personnes par jour seront présentes le temps de la compétition (donc consommateurs en puissance pour les commerçants locaux...).

■ **La Fédération va développer localement la publicité pour cette importante manifestation.**

### **13 – Commande de reproductions de poissons en résine pour les animations**

- Le Vice Président présente le projet d'achat de ces reproductions, qui seront réservées à un usage pédagogique. Le montant de cette acquisition s'élève à environ 6 605€ (subventionné à hauteur de 50 % par la FNPF), les 50 % restant pourrait être également subventionné partiellement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie lors d'un prochain projet et la somme restante serait à la charge de la Fédération.

- Ces reproductions seront mises à disposition pour des manifestations extérieures.

→ *Projet adopté à l'unanimité.*

### **14 – Inauguration de la Maison Pêche Nature (Domaine des Bruyères) A VILLEFARGEAU, le 30 Avril 2016**

- Le Président explique la nécessité de limiter la présence à l'inauguration à deux personnes par AAPPMA.

- Le traiteur « Le Bourgogne » est pressenti pour l'organisation du buffet pour un coût de 18 € par personne.

→ *Accord est donné à l'unanimité.*

- Le Président précise que lors de la manifestation, M. DARRAS sera décoré Chevalier du Mérite Agricole par le Sénateur M. Henry DE RAINCOURT.

## 15 – Désignation des représentants du Conseil d'Administration de la Fédération de l'Yonne au sein du Conseil d'Administration de l'Association Régionale

→ **Sont proposés comme représentants :**

- MM. Jean BOUCAUX et Christian FOUCAULT.

→ **Sont proposés comme représentants délégués :**

- MM. Pierre-François BOISSELET et Jean-Louis PERCHERON.

→ *Propositions accordées à l'unanimité.*

## 16 – Questions diverses

### 1) Contrat global Yonne Moyenne

- Le Président soumet au Conseil d'Administration la signature du contrat global Yonne Moyenne établi entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et divers partenaires dont notre Fédération. Ce contrat s'inscrit dans une démarche de protection des ressources en eaux et la préservation des milieux humides.

→ *Accord est donné à l'unanimité.*

### 2) Nouvelle réglementation de la pêche

- Le décret paru au JO du 9 Avril 2016 fixe le quota maximum journalier de prises de carnassiers par pêcheur à trois, et limité à deux brochets. **Cette décision est immédiate et sera applicable dès l'ouverture du carnassier au 1<sup>er</sup> Mai 2016.**

- Ce décret laisse toutefois la possibilité aux associations de modifier la nature des prises de ce quota journalier (dans la limite de trois carnassiers), ainsi que la taille minimum des espèces suivantes qui pourrait être portée à 0,60 m pour le brochet, à 0,50 m pour le sandre et à 0,40 m pour le black-bass, **après entérinement par le Préfet.**

- Un débat s'engage. Deux propositions de quota journalier sont soumises aux votes.

▪ **1ère proposition** : 2 brochets et 1 sandre ou 2 brochets et 1 black-bass.

Pour : 4 voix                      Abstention : 1 voix                      Contre : 10 voix

▪ **2ème proposition** : 1 brochet et 2 sandres ou 1 brochet, 1 sandre et 1 black-bass

Pour : 10 voix                      Abstention : 1 voix                      Contre : 4 voix

- **Le quota : 1 brochet et 2 sandres ou 1 brochet, 1 sandre et 1 black-bass**

- **La taille des espèces suivantes : 0,60 m pour le brochet, 0,50 m pour le sandre, 0,40 m pour le black-bass est adoptée à l'unanimité.**

→ *Le Président va solliciter le Préfet. S'il y a accord, ces dispositions ne s'appliqueront officiellement qu'à partir de la saison prochaine.*

### 3) Rétroprojecteur

- Le matériel actuel des animateurs vient de tomber en panne. Cet appareil a été acheté il y a plus de 7 ans et l'obsolescence de ce dernier recommande un remplacement total. Un écran de projection est également sollicité.

→ *Accord est donné pour l'achat de ces matériels.*

#### **4) Vélo-route Migennes**

- L'information est donnée que le tracé a été modifié. Une réunion est prévue le 20 Avril 2016.

#### **5) Demande de lots par les AAPPMA**

- L'AAPPMA de Saint-Julien-du-Sault organise une manifestation le 9 Juillet 2016 sur le site de la Maladrerie et sollicite le jeu sensas et quelques lots.

- L'AAPPMA « Le Martin Pêcheur » organise une journée « poissons chats » pour les enfants, le 9 Juillet 2016 à l'étang de Charny et sollicite quelques lots.

- L'AAPPMA de Mézilles sera présente à la manifestation « la fête du cheval » du 5 Mai 2016, et sollicite des lots.

→ *Pour ces trois demandes, la Fédération va donner quelques lots.*

#### **6) Engagement de la FNPF sur le tour de France**

- Le Président rappelle que l'étape arrivera à Champagnole. La Fédération déléguera 3 personnes.

#### **7) M. LULIC sollicite la présence de l'animateur de la Fédération - Aurélien PEYRET, pour la fête le 6 Juin 2016 qui aura lieu dans la Vallée du Cousin**

#### **8) Le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a assisté à une réunion sur « le Service Civique » au phare**

- La Fédération souhaite « recruter », à ce jour une seule personne s'est présentée.

#### **9) Maison Pêche Nature**

- Le Vice Président et le Secrétaire ont rencontré le père du propriétaire du terrain voisin. Ce dernier procède au nettoyage et débroussaillage. Il envisage la pose de la clôture à ses frais. Il souhaiterait pouvoir décaler la clôture de 50 cm chez nous.

→ *Le bureau va étudier cette demande.*

#### **10) M. CIOLEK évoque un souci permanent avec un voisin limitrophe d'un ruisseau de 1ère Catégorie qui ne veut pas de pêcheur « devant chez lui »**

#### **11) Le Président informe le Conseil d'Administration des prochaines dates des réunions à savoir les 4 Juin, 15 Octobre et 10 Décembre 2016**

La séance est levée à 18 h 00

Le Secrétaire Général,

J-L. PERCHERON